

ACTU

P. 2 et 6

10 JUIN : ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE

AUDITS : VERS L'AUGMENTATION
DU TEMPS DE TRAVAIL ?

PENTECÔTE : PRÉAVIS DE GRÈVE

ÉDUCATION

P. 3 à 5

CONSEIL PÉDAGOGIQUE

COLLÈGE À PLUSIEURS VITESSES

ÉTABLISSEMENTS RURAUX

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

PRATIQUE

P. 7

HORS-CLASSE : L'ENJEU DE NOS CARRIÈRES

MOUVEMENT INTRA

ÉDITO

DE L'AMBITION POUR TOUS !



Le lycée Henri-IV va ouvrir une classe particulière permettant à quelques bacheliers d'origine modeste d'accéder aux classes préparatoires de ce lycée prestigieux. Ce projet réfléchi depuis plusieurs mois par les personnels du lycée, s'accompagnera d'un investissement annoncé de l'État ou de partenaires privés. « Un pari enthousiasmant et nécessaire », selon le proviseur. Pourquoi pas ! Mais ce projet, à portée surtout symbolique, largement utilisé par le gouvernement, ne peut être la réponse à la « crise » des banlieues et aux attentes de toute une jeunesse. Les inégalités sociales de notre système éducatif doivent se régler en profondeur, de façon cohérente, avec la même ambition partout. Les quartiers défavorisés ne doivent pas être vidés de leurs meilleurs élèves. Il faut au contraire y développer des filières d'excellence. Ainsi, les classes préparatoires qui existent depuis plus de 18 ans dans des quartiers à Saint-Denis, Saint-Ouen, Montreuil ou Saint-Nazaire, le formidable travail de terrain des équipes éducatives sur place, permettent de scolariser en CPGE des jeunes d'origines sociales diverses, qui intègrent ensuite l'Université ou les grandes écoles. L'effet d'entraînement est indéniable auprès de l'ensemble des élèves de ces établissements, qui envisagent avec moins d'appréhension la poursuite d'études après le bac. C'est une des voies à suivre mais ce n'est pas celle choisie par le ministère. Bien au contraire, puisque avec le dispositif « collèges ambition réussite » c'est un véritable dynamitage de l'éducation prioritaire qui est aujourd'hui mis en œuvre.

■ Claudie Martens, cosecrétaire générale



SAMEDI 10 JUIN, UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE POUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE

En novembre dernier, avec la crise des banlieues, et puis, il y a quelques semaines avec le mouvement anti CPE, c'est toute la jeunesse, avec des modes d'expression différents, qui vient de faire part à la société, et avec quelle force, de ses inquiétudes et de ses attentes : refus des discriminations sociales et ethniques, refus de la précarité dans toutes ses dimensions, notamment sociale et professionnelle. Une récente étude du CEREQ portant sur la génération des jeunes sortis de formation initiale en 1998, confirme toute l'étendue des problèmes et le poids des origines socioculturelles : plus d'un tiers des jeunes n'arrivent pas à connaître une période continue d'emploi de plus de 18 mois durant les cinq années suivant leur formation ; le risque de chômage est particulièrement grand pour les enfants d'ouvriers et pour les jeunes issus de l'immigration extra-européenne.

Face à une telle situation, la réponse du gouvernement qui, au-delà du retrait du CPE, se

contente de mettre en place une commission « université-emploi », apparaît bien dérisoire : elle ne s'intéresse qu'aux seuls étudiants alors que c'est toute la jeunesse qui s'est insurgée et ne traite que quelques-unes des problèmes qui se posent aujourd'hui aux jeunes (conditions de vie des étudiants, informations sur les débouchés des filières, professionnalisation des formations universitaires). Cela n'empêchera pas le SNES de donner son avis à cette commission, tant au niveau national qu'au niveau des académies, notamment sur la question de l'information et de l'orientation, et d'attirer l'attention sur la situation des jeunes qui, à raison de 50 % de ceux qui suivent des études après le bac, sont engagés dans des filières ostensiblement ignorées du premier ministre : STS, CPGE et IUT.

Mais il est clair que pour se porter à la hauteur des questions posées, il faut élargir le

Suite page 2 >>>

UNEF - UNL - FIDL - FSU - CGT - Solidaires

Samedi 10 Juin Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Pour des États généraux de la jeunesse

9 h 30 : accueil

10 heures - 13 heures : 4 ateliers : formation et réussite, emploi et insertion, autonomie de la jeunesse, droits des jeunes.

14 h 30-16 h 30 : rapport des ateliers, débats et conclusions des organisateurs

Pour s'inscrire à cette initiative, prendre dès maintenant contact avec votre section académique ou avec secgene2@snes.edu



►► Suite de la page 1

SAMEDI 10 JUIN, UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE POUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE

propos et impliquer très directement dans la discussion les jeunes eux-mêmes ; c'est tout le sens de la proposition du SNES et de la FSU d'organiser avec eux des États généraux. L'initiative prend maintenant forme. Toutes les organisations de jeunes, étudiants et lycéens, qui ont été au cœur du mouvement, UNEF, UNL, FIDL, ont décidé d'être parties prenantes. Du côté des organisations syndicales, CGT et Solidaires seront présentes aux côtés de la FSU. Tout sera fait jusqu'au bout pour élargir le cercle des participants, notamment du côté de l'intersyndicale des 12 (CGT, CFTD, FO, CGC, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires, UNEF,

Confédération étudiante, UNL et FIDL) dont nous restons convaincus, qu'après le succès qu'elle a obtenu, elle peut et doit encore jouer un rôle. Les délais très courts, les difficultés inhérentes à la fin du troisième trimestre de l'année scolaire, la préparation des examens ont conduit les organisateurs à concevoir la journée du 12 juin comme le lancement public d'un processus qui devrait se prolonger au premier trimestre de l'année scolaire par des initiatives locales, dont la synthèse pourrait être faite dans des États généraux de la jeunesse qui se tiendraient en octobre ou novembre. ■ **Bernard Boisseau**, cosecraire général

23 mai : grève dans le 93

La Seine-Saint-Denis va subir de plein fouet à la rentrée prochaine la conjonction de la diminution des moyens et de la mise en place des réformes de régression sociale de ce gouvernement. La loi Fillon et le socle commun, le plan Borloo et le PPRE, la réforme des ZEP et sa déréglementation tous azimuts, l'apprentissage dès 14 ans... dynamitent le service public d'éducation et organisent une école au rabais pour les enfants des milieux populaires, si nombreux dans notre département. Dès janvier la mobilisation (première grève départementale, occupations nocturnes d'établissements, manifestation au ministère...) a contraint de Robien à annoncer qu'il n'y aurait aucun établissement ZEP déclassé dans l'académie de Créteil. Mais c'est toute sa réforme que nous condamnons ! Neuf collègues sur seize ont rejeté leur classement EP1, refusant ainsi de servir de laboratoires à une déréglementation qui va s'étendre à tous les établissements. Jamais autant d'établissements n'ont voté contre leur DHG et demandé audience à l'IA. Mais seuls trois établissements ont obtenu des moyens conséquents après des actions de grève, de blocage avec les parents. Depuis 15 jours le collège République de Bobigny, classé EP1, est en grève reconductible. Pourtant le rouleau compresseur de l'administration continue d'avancer : nous appelons, avec le premier degré, à une nouvelle grève car notre département qui connaît des difficultés sociales aggravées a besoin d'une tout autre politique. Nous refusons la réponse de ce gouvernement qui, face à l'inquiétude des jeunes, répond par le tri social et la mise en place d'un véritable apartheid scolaire. La Seine-Saint-Denis n'est pas seule concernée, aussi nous regrettons l'absence d'action nationale pour obtenir le retrait de ces réformes qui constituent un virage libéral d'une gravité exceptionnelle pour tout le système éducatif et ses personnels.

S2 du 93

Jean-Jaurès : motion de censure

Face à la politique éducative du gouvernement, les personnels du collège Jean-Jaurès de Villepinte (93) ont occupé l'établissement dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 mai, pour protester contre la mise en place des circulaires de rentrée 2006 qui appliquent les projets Fillon-Robien. Nous serons également en grève le mardi 23 mai à l'appel des organisations syndicales. Contact, Salle des professeurs : 01 48 61 93 90.

S1 du collège

13 : grève vie scolaire le 23 mai (SNES, SGEN, CGT, UNSA, SUD)

Dans le cadre d'un plan ambition réussite à moyens constants, les 300 assistants pédagogiques nécessaires dans le département sont financés par les moyens en assistants d'éducation, lesquels sont remplacés par des EVS (contrats aidés sur 6 mois), rémunérés par le ministère du Travail. La vie scolaire des établissements s'en trouve ainsi entièrement déstructurée et précarisée.

S2 Bouches-du-Rhône

FSU 77

Rassemblement FSU 77 le mercredi 7 juin à 15 heures, devant l'IA à Melun, des personnels et parents des écoles, collèges et lycées pour dénoncer la dégradation des conditions d'enseignement pour la prochaine rentrée (effectifs à la hausse, DHG à la baisse, charge de travail des professeurs toujours augmentée...).

Autoritarisme

Un militant du SNEP-Loire a été suspendu par le recteur de Lyon. Il était engagé depuis près de deux mois dans l'action de son collège, Marc Seguin, futur EP1. Étrange pratique : suspendre un collègue sans l'informer du motif de cette suspension, envoyer des inspecteurs dans l'établissement en dehors de la présence du collègue. Cet événement, loin d'être isolé, s'inscrit dans la tentation de l'autoritarisme qui a supplanté l'esprit de dialogue dans notre académie. Le SNES apporte tout son soutien à notre collègue, exige la levée immédiate et sans condition de la suspension, sa réintégration, ainsi que l'ouverture de négociations sur les revendications des collègues.

Stéphane Morand, André Voirin
Secrétaires académiques du SNES Lyon

AUDITS

« AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL » !

En déclarant « obsolètes » ou « peu justifiées » plusieurs catégories de décharge dont l'heure de première chaire, les heures de laboratoire ou de cabinet, le régime de pondération en BTS, les rapporteurs de l'audit sur les décharges statutaires des enseignants du second degré obéissent à la commande d'« identifier des gisements d'économie » et permettre de diminuer le nombre de fonctionnaires.

La proposition d'une gestion locale d'un volume de décharges plafonné pour chaque établissement aurait le double avantage de renforcer la déréglementation et les hiérarchies locales, et de faire des économies !

Elle conduirait de fait à l'accroissement du temps de travail des enseignants, écartés de la RTT en 2001. Dans le second degré, la situation serait d'autant plus insupportable que les personnels ont déjà subi un alourdissement de leur charge de travail (multiplication des réunions, HS imposées, diminution des horaires entraînant la prise en charge de classes plus nombreuses, remise en cause du droit à FC sur temps de travail, multiplication des services partagés)...

Les évolutions de nos métiers exigent un investissement accru des personnels, une tension constante pour mobiliser les élèves, combattre l'échec scolaire entraînant un surcroît de travail. Comme la DEP1, le SNES a effectué plusieurs enquêtes sur le temps de travail (cf. US 523 du 20 mai 2000) des enseignants ; tandis que la DEP chiffre à 42 heures le temps de travail hebdomadaire des enseignants du second degré, les enquêtes SNES aboutissent à une évaluation de 44,8 heures hebdomadaires et une moyenne de 27h 22 passées dans l'établissement. Bien loin des représentations convenues sur le travail des enseignants !

Les priorités des personnels convergent pour demander un abaissement des effectifs, une diversification des situations d'apprentissage (TP, groupes, etc.) ; elles expriment aussi la volonté de sortir de l'isolement, de donner une dimension

plus collective au travail dans le respect des missions spécifiques de chacun, de libérer du temps pour la concertation. L'essentiel des progrès de scolarisation a été réalisé par une augmentation de la charge de travail des personnels de l'Éducation nationale. De nouvelles améliorations des conditions d'apprentissage sont nécessaires. Ces transformations ne sauraient se faire sans des mesures de réduction

du temps de travail et de prise en compte des évolutions du métier.

Le gouvernement, s'il suivait les préconisations de l'audit supprimant les garanties statutaires nationales et les règles ouvrant droit aux minorations de service, irait à l'encontre des mesures nécessaires.

■ **Frédérique Rolet**

(1) Direction de l'évaluation et de la prospective

Gains potentiels

	Heures	ETP 18 heures
Première chaire	118 500	6 580
Pondération STS	73 000	4 060
Association sportive	14 500	800
Décharges obsolètes : Coordination CPPN-CPA Actions à justifier	2 000 4 000	330
Autres décharges injustifiées pour partie ou totalement : Contrôle DGH ARA dans le second degré privé ARA affectées de codes lettres Affectations intégrales hors établissement Prêts à des organismes extérieurs	2 000	110
Total	214 000	11 880



Pour le SNES il faut améliorer les conditions d'exercice, réduire la charge de travail

- par une meilleure prise en compte de la charge réelle et de la pénibilité des situations de travail, la réduction des effectifs et du nombre d'élèves à prendre en charge, le développement des possibilités de travail en groupes, des classes dédoublées... ;
- par l'extension et l'adaptation des décharges statutaires prenant en compte les nouvelles activités, la réduction des maxima de service et la suppression des majorations pour effectifs faibles ;
- des dispositifs spécifiques pour les débuts et les fins de carrière (entrée dans le métier à demi-service par exemple et aides financières à l'installation).

LUNDI DE PENTECÔTE PRÉAVIS DE GRÈVE

La journée dite de solidarité a été « inventée » par J.-P. Raffarin à la suite de la canicule, pour faire oublier sa gestion catastrophique de cette crise sanitaire.

Le produit de cette journée de travail supplémentaire est destiné à alimenter une caisse « la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie », via un prélèvement de 0,3 % sur la masse salariale, acquitté aussi par les ministères.

Les fonds récoltés, dans le public comme dans le privé, servent notamment à financer la prestation de compensation du handicap.

Pour le SNES, la solidarité n'est pas un vain mot. Nous avons toujours considéré que c'est la solidarité nationale qui devait financer les besoins croissants liés à la perte d'autonomie, le handicap ou la dépendance, dans le cadre de la Sécurité sociale. Une réflexion doit d'ailleurs être engagée pour réfléchir à une meilleure prise en compte de ces questions dans la société.

Mais cette journée, décidée contre l'avis unanime des organisations syndicales, pèse de fait sur les seuls salariés. De plus, dans l'Éducation nationale, si nous produisons de la matière grise, celle-ci n'est pas aisément quantifiable ! Il s'agit donc d'une brimade, et d'un allongement du temps de travail, alors que les enseignants n'ont pas eu droit à la RTT.

Le SNES et la FSU estiment que des négociations devraient s'ouvrir sur les modalités de financement de la prise en charge de la dépendance et du handicap, qui permettent de répondre aux besoins grandissants de la population.

Face à la contestation, voulant en maintenir le principe, les pouvoirs publics ont assoupli l'organisation de cette journée.

Le plus souvent, elle se fait par la suppression d'une journée de RTT. Les assistants d'éducation et les personnels ATOSS ont ainsi vu la durée annuelle passer de 1 600 heures à 1 607 heures. L'arrêté en fixant les modalités pour les enseignants et personnels d'éducation⁽¹⁾ permet le fractionnement de la journée, dont la date est désormais fixée, en dehors du temps scolaire par le chef d'établissement. En l'absence des élèves, elle est dédiée à la concertation. Ce renvoi au local crée des disparités sensibles de situation : du simple décompte des réunions habituellement organisées dans l'établissement, à l'organisation d'une journée de réunion à des dates symboliques, celle du lundi de Pentecôte par exemple. Les S1 du SNES ont organisé le refus de cette journée en fonction des situations : de la présence muette à l'organisation de réunions festives, au refus de participer, diverses modalités ont été trouvées.



Un préavis de grève est déposé pour couvrir la journée du lundi 5 juin, dont le choix revêt un caractère provocateur.

■ **Anne Féray, Elizabeth Labaye**
remunera@snes.edu

(1) Voir L'US n° 635 page 10.

CONSEIL PÉDAGOGIQUE LE LOCAL EN PREMIÈRE LIGNE

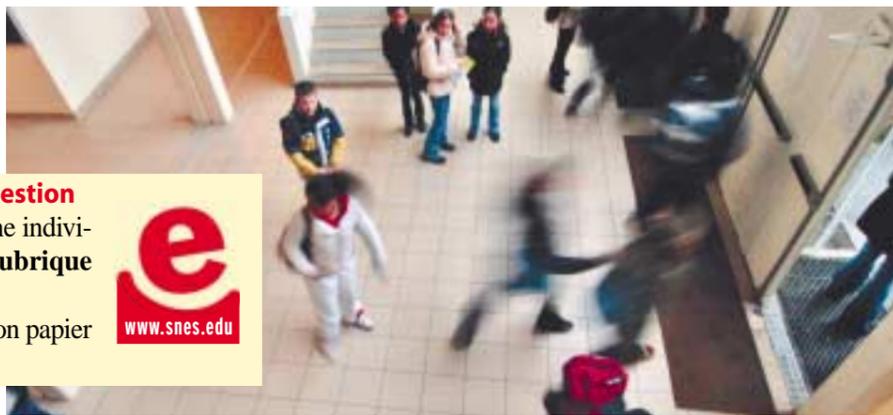
Le ministère a choisi de passer en force pour imposer le conseil pédagogique. Le SNES est d'autant plus hostile à ce conseil que, tant son organisation (présidence par le chef d'établissement, désignation possible des membres par le chef d'établissement, compétences risquant de remettre en cause les libertés pédagogiques de chaque enseignant), que les conditions de sa mise en place (composition et modalités de fonctionnement décidées dans chaque établissement) ne font qu'aggraver les dérives possibles. La loi « Fillon » a créé ce conseil et a attribué la présidence au chef d'établissement (voir encadré). La circulaire de rentrée (voir encadré) a peu précisé les choses, mais a fait le choix de laisser à chaque établissement le soin de définir la composition et le champ d'intervention de ce conseil, « dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants » qui est contenu dans la loi (voir encadré). En particulier est renvoyé à l'établissement le soin de déterminer les

conditions de désignation des membres. Ce n'est pas la première fois que le ministère renvoie au local la mise en place d'un dispositif dont il sait qu'il est rejeté par la majorité d'une profession. Ce fut le cas pour les remplacements de courte durée et pour la journée de solidarité. Cette méthode détestable conduit trop souvent à des situations très différentes d'un établissement à l'autre. Mais elle donne aussi, en plaçant le chef d'établissement en première ligne, la possibilité d'imposer, par le rapport de force local, la non-application de la mesure. Le SNES, au niveau national, continue d'intervenir pour que ce conseil ne soit pas mis en place dans les établisse-

ments. C'est aussi au niveau de l'établissement qu'il va falloir aujourd'hui établir un rapport de forces favorable.

Nous invitons donc les collègues des collèges et des lycées à se réunir en utilisant par exemple l'heure mensuelle d'information syndicale pour débattre et proposer des modalités d'action pour faire pression sur le chef d'établissement afin d'empêcher la mise en place du conseil pédagogique. S'appuyant sur les propositions des sections d'établissement, le conseil national du SNES du mois de juin arrêtera un plan national d'action.

■ Daniel Robin, daniel.rob@sn.es.edu



Donnez votre avis sur cette question

Répondez à la consultation en ligne individuellement ou collectivement, rubrique spéciale conseil pédagogique.

(Courrier du SI avec la consultation papier dans l'établissement début juin).



COLLÈGE : MODALITÉS DU TRI SOCIAL

SOCLE COMMUN

Le ministre vient de diffuser le projet de décret relatif au socle commun inscrit dans la Loi Fillon. Ce socle, bien que légèrement étoffé par rapport aux premières versions reste fondamentalement un moyen de tri des élèves et d'installer un collège à deux vitesses.

Ce décret détaille les sept compétences clés préconisées par le Haut Conseil de l'Éducation et les décline en connaissances, compétences et attitudes (extraits).



Les différentes compétences sont très inégales. Le niveau exigible en mathématiques, en SVT est élevé, faible en langues vivantes. Sur la maîtrise du français les élèves sont supposés connaître sans réel temps d'apprentissage.

La conception de la culture humaniste vise à faire apprendre quelques connaissances événementielles plutôt qu'à développer un esprit critique.

La physique disparaît et les concepteurs de ce texte ne connaissent manifestement rien à ce que sont les techniques.

La définition du socle aura, comme l'a rappelé le ministre, une incidence sur les programmes, les outils d'évaluation, les examens, la formation initiale et continue des maîtres. Il sera l'outil pour développer l'apprentissage junior et légitime une réduction des horaires en collège, objets d'un audit en cours visant à identifier des économies potentielles. *Analyse complète sur le site : www.snes.edu/observ/spip*

Compétences

En utilisant la terminologie européenne, chaque compétence se définit comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps et de capacités à les mettre en œuvre dans des situations concrètes, mais aussi d'attitudes. Chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences. Toutes les disciplines enseignées à l'école et au collège, y compris l'éducation physique et sportive, les arts plastiques et l'éducation musicale, ont donc un rôle à jouer dans l'acquisition du socle, sans oublier l'éducation artistique et culturelle.

Quelques questions

– Que signifie, dans le domaine des connaissances, « être préparés à partager une culture européenne » ?
– Que penser de la plupart des attitudes énumérées ? Comment évaluera-t-on le « goût pour la puissance émotive de la langue française », « le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue », « l'envie d'avoir une vie culturelle tout au long de sa vie » ou encore « la conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix » ?

■ Gisèle Jean

EXCLUSION PRÉCOCE PAR L'APPRENTISSAGE

L'article 2 de la loi (soi-disant) sur l'Égalité des chances a institué l'Apprentissage Junior à 14 ans. Avec la plupart de nos partenaires, nous avons, au CSE de décembre 2005, voté contre ce dispositif qui remet, de fait, en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et le collège pour tous. Mais, depuis, la loi a été votée par le Parlement, et la mobilisation du printemps n'a permis d'obtenir que le retrait du CPE.

Toutes les craintes que nous avons formulées en décembre sont confirmées, voire amplifiées.

C'est donc sans surprise que les deux décrets d'application ont été massivement rejetés par le CSE du 18 mai (36 voix contre, 10 voix pour, 2 abstentions) : ils déclinent en effet une loi qui institutionnalise l'éviction précoce du collège en construisant sur 2 ans une véritable filière dès l'âge de 14 ans : d'abord un parcours d'initiation aux métiers sous statut scolaire en LP ou CFA ; puis l'entrée en apprentissage dès l'âge de 15 ans.

C'est le proviseur du LP (ou le directeur du CFA) qui prononce l'admission du jeune, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les dérives en matière de « choix » des individus (et donc de discriminations possibles). L'admission se fera en règle générale à la rentrée scolaire mais pourra aussi se faire à un autre moment, par dérogation accordée par l'IA. Or les CFA fonctionnent actuellement sur le rythme de l'année scolaire. Pourquoi prévoir des arrivées en cours d'année, peu gérables sur le plan pédagogique, si ce n'est pour déléster le plus vite possible les collèges d'une partie de leurs élèves ou pour faire signer un contrat d'apprentissage à un jeune dès la date anniversaire de ses 15 ans ?

Dès son admission, le jeune fera l'objet, après bilan,

d'un projet pédagogique personnalisé qui aura pour seule ambition l'acquisition du socle commun dont les éléments validés seront inscrits dans son livret de compétences. On voit donc se profiler une évaluation par micro-compétences qui risque par ailleurs de valider pour partie de simples comportements. Dès l'âge de 15 ans, le jeune pourra signer un contrat d'apprentissage s'il est jugé apte à poursuivre l'acquisition du socle commun par la voie de l'apprentissage. Mais, dans le cas contraire, il pourra soit poursuivre son parcours d'initiation soit



retourner dans son collège d'origine... pour intégrer, à l'issue d'un bilan approfondi, la classe qui correspondra le mieux au niveau qu'il aura atteint, peu élevé par définition (puisqu'il aura été jugé inapte à entrer en apprentissage). Il risque donc de se retrouver en plus grand échec face à des lacunes qu'il n'aura pas comblées en étant privé d'une partie des enseignements du collège... tout en étant plus âgé que les autres élèves de sa classe. Il risque aussi d'être scolarisé dans une structure dérogatoire du collège... ou de disparaître dans la nature si l'on n'y prend garde. Malgré le maintien affirmé d'un lien entre le collège d'origine et le LP (ou CFA), le principe de réversibilité affiché par la loi n'est qu'un leurre car ce sont les jeunes les plus fragiles sur le plan scolaire et les moins autonomes qui seront concernés par ce dispositif.

Si la loi affiche le principe du volontariat du jeune (et de ses représentants légaux) pour entrer dans la première phase du dispositif, la promesse d'une gratification de 20 % du SMIC horaire pour tout stage de 10 jours au moins (effectués de manière continue ou non) dans une même entreprise, risque de séduire un certain nombre de familles confrontées à de graves difficultés sociales. Mais les jeunes risquent de déchanter très vite quand ils s'apercevront que le CAP ou BEP qu'ils préparent comporte des exigences scolaires élevées alors qu'on les aura cantonnés aux savoirs peu ambitieux du socle commun. Combien d'entre eux abandonneront le dispositif en cours de route sans jamais espérer accéder à un premier niveau de qualification ? Combien se retrouveront rapidement déscolarisés ?

■ Monique Parra-Ponce

GRETA : maintenir le service public dans la formation continue

La mise en place de la LOLF a conduit les recteurs à transférer la prise en charge « de la part patronale de la pension civile, de la cotisation d'allocations familiales et du fonds d'aide au logement » aux budgets des GRETA ; d'ores et déjà, cette charge financière supplémentaire, de l'ordre d'un surcoût de 50 % des postes gagés, conduit des GRETA à envisager des suppressions massives de postes gagés.

Le ministère a annoncé une subvention de compensation pour la seule année 2006 insuffisante pour couvrir l'intégralité du surcoût ; nos interventions l'ont contraint à ouvrir le dossier sur d'autres bases, tant sur les modalités que sur la pérennisation de la compensation. Mais c'est la bataille immédiate et collective de tous les personnels pour exiger le maintien des postes gagés qu'il faut engager ; une pétition a été diffusée, des interventions auprès des recteurs se multiplient, des motions sont présentées dans les conseils d'administration ; le mercredi 17 mai le SNES a appelé, avec le SGEN, tous les personnels à se mobiliser, à participer à la grève et exiger le maintien de la mission de service public de formation continue des adultes dans un contexte de concurrence du marché de la formation professionnelle. Pour cela, le préalable impératif est la préservation du capital d'expériences et de compétences acquises par les collègues exerçant en FCA, titulaires comme contractuels, le maintien des postes gagés. Des négociations doivent ensuite s'engager pour que les GRETA aient les moyens d'assurer leur mission de service public.

Frédérique Rolet

Enquête Jeunes enseignants

Première initiative du Carrefour social dans l'éducation, qui associe la MGEN, la FSU, le SGEN et l'UNSA, une enquête élaborée collectivement par ces organisations, à destination des nouveaux entrants dans l'Éducation nationale (recrutés depuis 2000) : mieux connaître leur situation, leurs préoccupations, leurs besoins spécifiques, permettra aux syndicats et à la mutuelle de finaliser revendications et actions dans leur champ respectif, afin d'améliorer les débuts dans le métier.

L'enquête est en ligne sur le site de la MGEN : <http://www.mgen.fr>, page d'accueil général, rubrique « Flash », accessible jusqu'au 15 juillet 2006.

Lien d'accès direct à partir du site SNES : <http://www.mgen.fr/mgen/questionnaire/EnqueteNouveauxEntrants.asp>

Prix à la consommation :

+ 1 % en quatre mois

Pour les quatre premiers mois de 2006, l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de 1 %. L'augmentation est de 1,7 % depuis avril 2005.

Cette mesure devrait alerter sur le pouvoir d'achat des ménages, d'autant plus que la moyenne masque une situation bien plus dégradée pour le logement ou l'énergie. Les ménages de salariés qui assument loyers et déplacements pour se rendre au travail vivent une situation bien plus tendue. Dans la fonction publique, la signature par la CFDT, l'UNSA et la CFTC d'un accord minoritaire sur deux volets a permis au ministre de clore la question salariale sur une annonce de 0,5 % en juillet puis 0,5 % en février 2007, alors que le retard accumulé depuis 2000 est d'au moins 5 %. Une situation insatisfaisante, à laquelle le SNES ne se résout pas.

ERRATUM

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans la publication *Le point sur les lycées*, supplément à *L'US* 636 du 06/05/06, page 6. La légende du graphique « Effectifs d'élèves du second cycle par secteur à la rentrée 2004 » est fautive, les parts respectives du privé et du public étant inversées.

ÉTABLISSEMENTS RURAUX : QUEL AVENIR ?

Prenant acte d'une baisse démographique, les rectorats en amplifient les conséquences en fermant des lycées professionnels, des options en lycée, voire des filières, et tentent de fermer certains collèges ruraux. Dans ces zones rurales, les collégiens, les élus, la population se mobilisent pour maintenir un service public de qualité. En avril 2006 s'est créé à Clamecy, dans la Nièvre, un réseau des lycées ruraux. Les trois exemples de ce dossier permettent d'appréhender à la fois la diversité des situations et la complexité des réponses possibles.

Page coordonnée par Gisèle Jean

NIÈVRE : LA LUTTE DU LYCÉE ROMAIN-ROLLAND À CLAMECY

Le 17 janvier, une information circule parmi les enseignants : plusieurs filières supprimées, information confirmée officiellement **jeudi 19 : fermeture à la rentrée 2006 du BTS 1^{re} année Assistant de Gestion PME/PMI, de l'option Communication en Terminal STG et des classes de Seconde BEP métiers de la comptabilité et métiers du secrétariat**. C'est le démantèlement programmé du lycée. Les personnels se mobilisent, intersyndicale et non-syndiqués contactent les lycées ruraux de la région (Varzy, Toucy, Migennes, Tonnerre, Decize), et les syndicats créent un collectif de défense des lycées ruraux (blog : <http://soslyceesruraux.hautefort.com>, mail : collectifRR@yahoo.fr), et demandent audience au recteur.

Mardi 24 janvier : grève et manifestation dans Clamecy de l'ensemble des personnels, élèves et parents d'élèves. Soutien général de la population locale, des élus à tous les niveaux (municipalités de Clamecy et des environs, conseil général, conseil régional, le député Christian Paul), des syndicats, etc. **27 janvier** : une délégation du collectif est reçue au Conseil régional de Bourgogne par le président, avec demande d'audience conjointe au recteur. **2 février** : **toujours pas de réponse**, pétitions, **grève et manifestation** unitaire lycée, hôpital, CFTA (cheminots) menacés aussi, dans

Clamecy, plus de 1 000 personnes dans la rue... **3 février** : trois inspecteurs de STG venus évoquer la rentrée 2006 sont retenus deux heures : ils nous obtiennent un rendez-vous auprès du recteur le **7 février**. Les lycées du Collectif se déplacent à Dijon : environ 300 personnes, élèves, enseignants, parents, élus, manifestent devant le rectorat pendant cinq heures. Le recteur reçoit une délégation, résultat : néant. La mobilisation s'intensifie : pétitions, motions, nouveaux courriers à tous les médias nationaux et personnalités. L'AG du **9 février** décide l'**occupation des locaux** avec les parents après les vacances de février et une grève administrative partielle (des réunions, des stages, etc., grève des conseils et des bulletins envisagée si nécessaire). **Des assises nationales** sont fixées le **samedi 8 avril** pour établir une **Charte des Lycées Ruraux**, texte d'appui pour la défense des établissements de notre catégorie. Rentrée de février : toujours pas de réponse, l'**occupation** commence le **lundi 27 février** : elle durera jusqu'au 10 avril inclus. Par roulement, 5 à 12 personnes (parents, profs, élèves, sympathisants) dorment tous les soirs (sauf week-end) dans les locaux de l'externat et d'autres se joignent à eux pour travailler (diffusion de l'information, prépa-

Ce qui est en jeu, c'est le démantèlement programmé du lycée

ration des Assises) et participer aux soirées-repas avec débat, animation de solidarité (musique, chorale, création artistique) qui font salle comble certains soirs. Le **31 mars**, déplacement de deux cars (élèves, profs, agents) à la préfecture de Nevers où le recteur est en réunion avec les élus de la Nièvre. La situation du lycée sera examinée par ses services dans la semaine et réponse donnée avant les vacances de Pâques.

La **première semaine d'avril**, derniers préparatifs pour les Assises. Des lycées d'autres académies sont intéressés et concernés (Aubusson, Chaumont...). La journée du 8 avril se déroule parfaitement, communications très intéressantes, travaux des tables rondes fructueux. Il s'agit maintenant de finaliser le texte de Charte et faire reconnaître ce texte par des instances, associations, groupes, par exemple par les futurs candidats aux diverses élections à venir. Le **mardi 11 avril**, un fax du rectorat au lycée informe des décisions du recteur : il propose une classe de seconde BEP Vente à 18 élèves couplée, avec une seconde BEP Comptabilité de 12 élèves. Nous récupérons donc un BEP. Résultat insatisfaisant au regard de tout ce qui est abandonné, mais qu'on ne saurait refuser. Nous décidons de suspendre l'occupation du lycée ce mardi soir et

MAINE-ET-LOIRE

La FSU est partie prenante de l'action pour un service public d'éducation dans les Mauges, quart sud-ouest du Maine-et-Loire, académie de Nantes. Cette zone, qui représente plusieurs dizaines de milliers d'habitants, est démunie de lycée public, de collège public – en son centre – et d'école publique dans plusieurs communes dont la taille le justifierait. Il s'agit donc de remettre en cause le monopole de l'enseignement privé catholique sur une partie du territoire de la République.

Une manifestation est organisée le samedi 10 juin à 15 h à Beaupréau, chef-lieu de canton de cette zone. Le SNES et la FSU appellent à participer à cette manifestation, dans le cadre de la grande journée nationale de mobilisation en faveur de la défense et du développement des services publics.

Jacques Lacroix, S3 Nantes

adressons nos remerciements très sincères à tous ceux dont le soutien a permis à ce mouvement de durer. Au sein du lycée, nous restons actifs et dès à présent poursuivons le travail de réflexion sur les propositions à faire concernant l'évolution des structures du lycée. Vous pourrez continuer d'être informés en consultant le blog.

■ Nicole Kempf

ARDENNES : MAILLAGE ÉQUITABLE ?

Avant les années 80, les infrastructures scolaires voulues par les élus départementaux suivaient le « découpage » en cantons ; le maillage du territoire « offrait équitablement » un collège par canton ; cette école de proximité était entourée

de tous les services publics de proximité nécessaires à une vie rurale de qualité, d'où 44 sites, répartis pour moitié en milieu rural, pour moitié en milieu urbain.

La baisse démographique amorcée dans les années 90, liée essentiellement aux difficultés économiques, amène l'Éducation nationale, en concertation avec les élus du conseil général, à mettre en place des solutions transitoires (en 1990 avec les appariements et en 1999 avec les multisites), sans l'accord de nos syndicats.

Aucune réflexion globale sur l'ensemble du département (la place de l'école, l'évolution industrielle, l'économie, l'emploi, la ruralité...) n'a été menée de façon rigoureuse et efficace.

Aucun bilan pédagogique et de fonctionnement des multisites n'a été fait à l'issue de l'expérimentation de trois ans. Les collèges de Machault et de Margut sont fermés depuis quelques années, sans évaluation sur les conséquences : comment ont été vécues ces fermetures par les élèves, les parents et les personnels concernés ? Y a-t-il eu dégradation en terme de services rendus ?

Nous avons perdu 6 000 élèves en 20 ans et nos 12 000 élèves actuels, répartis sur 44 sites, font apparaître une carte scolaire véritablement atypique. Face à la baisse démographique (- 6 000 élèves en 20 ans), une réflexion sur la restructuration du réseau des collèges ardennais est nécessaire. Ce problème n'est pas typiquement ardennais. Il y a dans notre académie des départements confrontés aux mêmes difficultés, comme la Haute-Marne.

Nous dénonçons :

- la manière dont le projet a été élaboré et proposé, sans consultation préalable ;
- la pression de l'Éducation nationale sur le conseil général des Ardennes, le mode de gestion académique qui utilise mécaniquement la règle à calcul, soumis aux impératifs budgétaires rigoureux, sans tenir compte des spécificités socio-économiques, culturelles, géographiques, démographiques ;
- les arguments « pédagogiques » fallacieux utilisés et largement médiatisés, « le déficit de dynamisme pédagogique, un manque d'efficacité dans le fonctionnement des petites structures », les affirmations non démontrées de « faiblesses des petites unités ». Le rapport de l'Inspection générale qui insistait sur la qualité de vie scolaire des collèges ruraux, qui proposait des pistes d'amélioration de leur fonctionnement, les présentant comme des « outils d'aménagement du territoire, investis de nouvelles missions utiles à l'équilibre des zones rurales » aurait dû être davantage pris en considération... Le Premier ministre lui-même, le mardi 22/11/2005, lors de l'ouverture du 88^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France, s'est intéressé à cette question du « devenir de l'enseignement dans le monde rural, du maintien du service public d'éducation dans les territoires » : une réflexion, longue et approfondie, est donc nécessaire avec tous les acteurs et partenaires concernés, dans le cadre d'une réelle démocratie participative !

■ S2 du SNES des Ardennes



Pour le SNES :

- le service public d'éducation de proximité est un élément prépondérant de l'aménagement du territoire ;
- il doit tenir compte des particularités géographiques et sociales locales ;
- il contribue à

- éviter la désertification et la déscolarisation ;
- les établissements de taille réduite sont handicapés par une offre de formation souvent restreinte ;
- il entraîne des conditions de service et d'emploi des personnels souvent dégradées (bivalence, postes à cheval).

Le SNES :

- s'oppose à toute fermeture abusive ;
- n'accepte pas un monopole local de l'enseignement privé ;
- revendique une évolution de la carte des établissements pensée sur le long terme, en lien avec l'évolution démographique et de l'offre de formation ;
- demande que la priorité soit donnée aux besoins de scolarisation, notamment des élèves les plus fragiles ;
- exige une procédure de concertation préalable, transparente, avec parents, personnels et élus.

FINISTÈRE : TROIS QUESTIONS À PASCAL COIGNEC

L'US : Parlez-nous du collège de Plougasnou... Pascal Coignec, S2 du Finistère : Plougasnou est une petite ville en bord de mer, d'environ 3 000 habitants.

Depuis plusieurs années, le collège y est menacé de fermeture ; à la suite des mobilisations de 2005 autour de Guéret, l'établissement a été provisoirement sauvé par le moratoire Raffarin sur les services publics ruraux ; mais il se retrouve sur la sellette pour l'an prochain.

L'argument principal avancé par l'IA tient au niveau des effectifs : moins de 100 élèves, soit une division par niveau, un nombre d'options réduit : anglais, et espagnol en LV2, latin mais plus le grec. Par ailleurs, d'autres collèges peuvent accueillir les élèves, à Lanmeur (10 km) ou Morlaix (15 km), où des établissements privés font concurrence au service public.

Le bassin de Morlaix connaît une baisse démographique sensible ; plus globalement, la zone côtière du Finistère – l'Armor – connaît cependant une attraction grandissante, à l'inverse de l'intérieur – l'Argoat.

L'US : Quelle est la situation des personnels ?

P.C. : Le collège a payé le prix des restrictions budgétaires drastiques des dernières années, essentiellement supportées par les collèges qui ont perdu de nombreux postes fixes : cinq suppressions rien qu'à Plougasnou l'an dernier ; ne subsistent qu'une demi-douzaine de postes définitifs, avec des collègues venus en complément de service, des moyens provisoires en la personne de TZR et de contractuels, un demi-poste de documentaliste ; l'équipe d'encadrement est réduite au minimum : un principal. Cet éclatement ne favorise pas le sentiment d'appartenance à la communauté éducative du collège.

L'US : Quelle est la position du SNES ?

P.C. : Le collège est défendu, d'abord par les collègues sur place, notamment du SNES, par les parents, attachés à une École de proximité, alors que d'autres services publics sont menacés, comme le bureau de poste local.

L'IA invoque un huis clos « préjudiciable à la qualité de l'enseignement » ; or, études faites, il n'existe pas de lien avéré entre la taille de l'établissement et les « performances » des élèves, qu'il s'agisse de la poursuite d'études en Seconde générale ou technologique, ou de l'obtention du bac en trois ans.

Le SNES soutient le combat local des professionnels de l'équipe pédagogique, dans l'exigence du maintien d'un service public de qualité et de proximité.

Plus globalement, il s'agit de résister à des menaces

réelles sur les établissements de taille modeste ou réduite, de moins de 200 élèves, voire entre 300 et 400 car « peu rentables »⁽¹⁾ ; la pression foncière sur les côtes et son corollaire, l'élévation des prix du terrain ou des loyers, entraînent le déplacement un peu plus à l'intérieur de populations défavorisées qui étoffent les effectifs des collèges locaux, tandis que le centre Finistère continue à se vider ; il s'agit donc également, par le maintien d'une offre d'enseignement public locale, d'aider à un aménagement harmonieux du territoire.

■ Propos recueillis par Matthieu Leiritz

(1) Propos tenus par l'IA au collège de Plougasnou le 01/02/05.

Merci à Daniel Ravasio (SD-FSU 29) et à Hervé Lucas (S1 du collège).

10 juin : journée nationale d'action pour la défense des services publics*

pour connaître les initiatives près de chez vous, contactez votre section départementale (S2)

* à l'appel des collectifs de défense et de développement des services publics,

et de la FSU, CGT, Solidaires, Confédération paysanne, PS, PC, Verts, LCR... Attac... De nombreuses initiatives.

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

Le ministère utilise le débat sur l'enseignement des sciences pour justifier un ensemble de mesures expérimentales ou en projet qui risquent de transformer radicalement les conditions d'enseignement dans le second degré : installation de la bivalence en Sixième, développement d'une option « sciences » en Seconde, modifications de la série S...

Il s'appuie sur les travaux de l'Académie des sciences et le rapport Rolland publié par la commission parlementaire des affaires culturelles. Nous alertons la profession sur les dangers de ces expérimentations.

“RÉNOVER” OU “INSTALLER LA BIVALENCE”

Les objectifs affichés d'accroître le nombre de scientifiques et de développer l'appétence pour les sciences devraient entraîner une rénovation en profondeur des conditions d'enseignement des sciences aujourd'hui, dès le collège, sans faire l'impasse sur le travail sur les contenus enseignés et les activités interdisciplinaires qui donnent plus de sens aux objets étudiés dans les disciplines.

Loin de cette démarche, l'Académie des sciences, devenue la référence du Haut Conseil de l'Éducation et du ministère de l'Éducation nationale, repense l'enseignement des sciences et des techniques en collège et en lycée en diluant les disciplines. Cette pensée n'est guère nouvelle mais elle permet au ministère de justifier la mise en place de la bi voire la trivalence en Sixième sous couvert d'expérimentation (voir en encadré l'extrait du texte ministériel établi sans aucune concertation). L'argumentation ministérielle pour introduire la

bivalence est d'au moins trois ordres : une raison psycho-pédagogique : les élèves de classe de Sixième auraient des difficultés d'adaptation car le nombre d'enseignants serait trop nombreux, et il faudrait ainsi repousser à plus tard le moment de grandir.

La deuxième raison est d'ordre didactique : il faut éviter les cloisonnements disciplinaires trop précoces qui décourageraient les élèves, cette théorie-là encore sans fondement est répétée à l'envi par de nombreux acteurs du système éducatif et du monde politique.

Troisième raison d'ordre gestionnaire : la gestion de ressources humaines de plus en plus difficile qui « imposerait » des postes à cheval. Ainsi les collègues acceptent parfois des regroupements disciplinaires pour échapper aux déplacements quotidiens sur de grandes distances. Cette gestion des postes est préparée par la mise en place, dès cette année, des mentions complémentaires au CAPES.

Une mise en place sournoise de la bi voire de la trivalence

REPENSER LA SÉRIE SCIENTIFIQUE

L'enseignement des sciences au lycée est soumis à de fortes pressions souvent contradictoires, tenant parfois du lobby. Problème ni spécifiquement français, ni totalement nouveau, il prend une telle ampleur dans le débat éducatif qu'il est indispensable d'en préciser les éléments et les enjeux.

Le lycée est un moment de spécialisation progressive qui ne doit pas enfermer les jeunes dans leurs choix et de construction d'une culture commune indispensable à la formation professionnelle et civique des lycéens.

Comme toute discipline du tronc commun de la Seconde générale et technologique (Seconde GT), les disciplines scientifiques ont une double vocation : d'une part s'adresser à tous et, d'autre part, préparer à l'enseignement supérieur les élèves qui feront le choix d'études scientifiques. Les difficultés induites par cette situation sont à l'origine de l'expérimentation d'un nouvel enseignement de détermination « sciences » en Seconde générale et technologique. Sans doute cette approche peut-elle en partie créer les conditions d'une meilleure réussite en série S, mais elle ne résout pas le problème de l'intérêt de l'ensemble des lycéens pour les sciences et leurs démarches. Elle a, par ailleurs, le défaut majeur de rompre les équilibres fragiles de la Seconde en se substituant à une autre option et en étant le seul enseignement de détermination concernant des disciplines du tronc commun. Le SNES propose une autre logique : l'expérience acquise par les collègues dans l'expérimentation en termes de contenus et de pratiques devrait permettre de repenser l'enseignement du tronc commun. La réflexion sur les équilibres et les contenus de la série S doit être aussi relancée.

Le rapport Rolland semble déplorer qu'un candidat puisse obtenir le bac S avec une note basse dans une discipline scientifique et en déduit la nécessité de resserrer la série autour des trois disciplines scientifiques. La question de la structure

Plutôt que d'exclure des disciplines, le SNES pose la question de la différenciation de la série S

imposée par les réformes de 1992 et 1999 n'est posée qu'à travers la place des disciplines non scientifiques, occultant la hausse des exigences dans les enseignements communs des trois disciplines scientifiques, la diminution globale des horaires-élèves en mathématiques, l'absence de dédoublement dans cette discipline, et la question des horaires et des conditions d'enseignement des sciences en collège.

Plutôt que d'exclure en S des disciplines qui participent à la construction de l'individu et du citoyen, le SNES repose la question de la différenciation de cette série qui ne soit pas limitée aux deux heures de spécialité.

■ Roland Hubert, roland.hubert@snes.edu



© DR/Peter Nguyen

Expérimentation en Sixième : danger

Extrait du texte ministériel

(http://www.acnice.fr/physique/doc/divers/appeloffre_desco.pdf)

Totalement inscrite dans le cadre national de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école et de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), cette expérimentation s'appuie sur la mise en œuvre des programmes renouvés des disciplines scientifiques et sur la définition du socle commun de connaissances et de compétences. Elle vise les grands objectifs suivants :

- atténuer la brutalité de la transition entre l'école et le collège ;
- développer la curiosité des élèves et leur donner le goût des sciences expérimentales et de la technologie ;

• construire un enseignement scientifique intégré mettant en œuvre les programmes de trois disciplines (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie) ;

• mettre en œuvre la démarche d'investigation inscrite dans les nouveaux programmes du pôle des sciences. Cette expérimentation s'appuiera sur :

- l'autonomie des EPLE qui assure de grandes marges d'initiative aux équipes éducatives ;
- le volontariat des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques, prêts à s'engager dans

cette expérimentation pour une durée de quatre ans ;

- un accompagnement et une formation adaptés ;
- la compétence disciplinaire des enseignants et leur volonté de l'exercer dans une vision large de la science et de la technologie ;
- une mise en œuvre dans un nombre significatif de classes de Sixième dès la première année ;
- la constitution d'une équipe pluridisciplinaire, pour porter le projet, comprenant systématiquement les trois disciplines physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, et technologie, et éventuellement d'autre(s) discipline(s).

Conclusion : tous ces éléments conduisent à une mise en place sournoise de la bi voire de la trivalence contre l'ensemble de la profession. Le SNES

envoie une lettre à tous nos collègues de sciences afin qu'ils refusent ces « expérimentations ».

■ Gisèle Jean, gisele.jean@snes.edu

RAPPORT ROLLAND : DANS L'AIR DU TEMPS

La commission parlementaire des affaires culturelles vient de publier son rapport sur l'enseignement des sciences. La désaffection des filières scientifiques ainsi que l'inégalité qui frappe les filles en sont les deux principales entrées. Le rapporteur – Jean-Marie Rolland (UMP) – souligne « un rapport décourageant entre le long effort à fournir pour faire des études scientifiques et les faibles espoirs de débouchés ».

Il s'ensuit une série de propositions « dans l'air du temps » :

- rendre **obligatoires** les activités d'investigation⁽¹⁾ ;
- pratiquer la **bivalence** en faisant travailler les élèves sur des thèmes de convergences, thèmes qui proposent d'éduquer à des « bons » comportements ;
- créer une option de détermination « sciences » en Seconde (voir ci-contre) ;
- alléger l'enseignement général non-scientifique dans la série S ;
- introduire au CAPES et à l'agrégation des épreuves dans une autre discipline ;
- enfin quelques propositions positives : prérecrutement des enseignants et renforcement de la formation des PE en sciences.

L'approche partielle de la commission n'a pas permis, à notre avis, d'aborder les vrais problèmes :

- tous les jeunes ne vont pas jusqu'à la fin de la Seconde loin de là et la recrudescence des pseudo-sciences est inquiétante ;
- les sciences sont trop souvent vécues comme un « mal obligé » qu'il faut intégrer dans son parcours pour « s'ouvrir toutes les portes » mais dénuées d'intérêt pour la culture personnelle ;
- la filière S continue de reproduire une ségrégation sociale inadmissible ;
- d'autres filières scientifiques et technologiques (STL, SMS, STI, STAE...) constituent des possibilités d'ouverture ignorées.

Nous avons une autre conception de la formation scientifique :

- tous les jeunes, et pas seulement ceux qui se destinent aux études scientifiques, ont le droit de savoir ce que sont les démarches et les champs d'exploration des sciences contemporaines ;
- on ne peut former à la science qu'en la construisant, dans des problématiques exigeantes, qui résistent les savoirs ainsi que leur genèse, en incluant les éléments épistémologiques nécessaires. Un enseignement qui se contenterait de donner à **voir – même de façon ludique – les résultats de la science** est une entreprise de mystification, qui tourne le dos à la formation du citoyen ;
- donner à tous les jeunes les enseignements fondamentaux : les maths sont élitistes quand elles ne sont pas enseignées (diminution des horaires). Enfin plutôt que de resserrer les disciplines enseignées autour des seules sciences, ce qui ne permet pas aux jeunes de mettre en relation leurs connaissances, il faut revoir les programmes et les pratiques dans cette série pour qu'ils contribuent à la mise en culture des sciences. Nous défendons une formation à la démarche scientifique, construite sur des programmes et des concepts structurés, avec une place reconnue à l'expérimentation (mais pas obligatoirement première) et avec une progression qui prenne en compte les parcours des élèves pour viser, fin de Seconde, une culture scientifique commune cohérente pour tous.

■ Sylvie Nony

(1) Type La Main à la pâte, présentée comme LA bonne pratique.

• **Rendez-vous avec le doyen de l'inspection générale le 23 mai. Voir compte rendu sur www.snes.edu**

• **Contribution au débat : excellent dossier des CRAP : Cahiers pédagogiques n° 443.**

LYCÉE : TROIS PROPOSITIONS DE L'UNL EN DÉBAT

L'UNL a rendu publique « trois propositions concrètes » pour l'Éducation et l'Orientat, publication relayée, entre autres, par le journal *Le Monde* dans son édition du 3/05/06. Ces propositions doivent alimenter un débat interne à l'UNL avant d'être présentées au Premier ministre et aux formations politiques. Elles concernent l'orientation, l'acquisition de l'autonomie des lycéens par un projet interdisciplinaire dès la classe de Seconde et le développement de « lycées polyvalents des métiers ».

Après le mouvement lycéen contre le CPE et la loi d'égalité des chances, il est important de pouvoir débattre avec les organisations lycéennes sur l'or-

ganisation du lycée et les priorités que la Nation doit se fixer pour l'École.

Pour le SNES, l'apprentissage de l'autonomie dans le travail et les apprentissages est essentiel, une des missions du lycée étant bien de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur et à l'accès à l'emploi d'une part, et à leur vie de citoyen d'autre part. C'est dans cet esprit que le SNES met en débat un dispositif intégrant l'interdisciplinarité et l'acquisition de compétences et savoirs documentaires sur l'ensemble de la scolarité au lycée, et qu'il reste ouvert aux propositions de l'UNL sur ce point.

En revanche, il n'est pas acceptable de laisser croire aux jeunes que l'orientation ne serait qu'un pro-

blème d'information, ou de les laisser dire que la formation des conseillers d'orientation-psychologues ne serait pas adaptée aux besoins des jeunes et à l'accomplissement des missions de service public de ces personnels. À l'heure où les attaques récurrentes contre l'existence même des CIO s'intensifient, il est indispensable de mener la réflexion avec les organisations lycéennes sur les enjeux sociaux et individuels de l'orientation. Par ailleurs, nous ne pouvons que soutenir la demande de l'UNL d'une présence plus importante des CO-Psy dans les conseils de classe. Encore faudrait-il que les conditions matérielles et de recrutement des personnels en nombre suffisant le permettent !

En ce qui concerne la troisième proposition, s'il s'agit de développer les possibilités de passerelles entre les voies et les séries, de donner les moyens pour le maintien des lycées polyvalents offrant une large palette de formations, on retrouve la demande forte du SNES. En revanche, nous ne considérons pas que la réalisation de ces objectifs passe obligatoirement par la labellisation « lycées des métiers » ? Le SNES s'adressera à l'UNL dans les prochaines semaines sur ces points en s'inscrivant dans la dynamique voulue par la FSU dans la construction des États généraux de la jeunesse.

■ Roland Hubert
roland.hubert@snes.edu

ATHÈNES : CITÉ DE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Vent frisquet, pull-overs... et chaleur des mobilisations réussies :

Le FSE d'Athènes a accueilli 30 000 participants dans un lieu unique, spacieux et aéré ; 80 000 manifestants le samedi après-midi.

Certes l'ancien site olympique à 13 km d'Athènes n'a pas favorisé la venue de la population locale. En cela, Paris Saint-Denis était plus populaire. Mais c'est quasiment la première fois qu'un millier de Turcs et de Kurdes viennent rencontrer les altermondialistes grecs et européens, vrai dialogue des peuples par-delà les conflits gouvernementaux. C'est aussi un événement que ces nombreux Européens de l'Est et des Balkans, de Russie et d'Ukraine intervenant dans les séminaires pour exprimer leur colère face aux ravages du libéralisme sur la situation sociale et économique de leurs pays. Un événement, la lutte française des étudiants, des lycéens et des syndicats unis contre le CPE devenu symbole d'un succès possible contre la précarité et la politique libérale de l'emploi.

La présence du mouvement syndical est croissante, mais sur des registres très divers.

Il y a ceux qui ont tout intérêt à s'inscrire dans cet espace démocratique, soit parce que c'est la seule possibilité d'avoir une activité internationale (Solidaires), soit parce que le FSE crée la possibilité de lever des blocages internes. Au sein du FSE, il est possible de s'associer à la CGIL ou Unison, ainsi qu'avec la CGT pour constituer un réseau autour des services publics.

Une autre configuration est celle de la Belgique où les deux gros syndicats FGTB et CSC participent sans réserve (malgré une opposition séculaire entre socialistes et chrétiens), sans doute parce que dans ce pays un nouveau modèle de mobilisations collectives est assez avancé.

Une raison fondamentale explique qu'un certain nombre de syndicats, de fédérations professionnelles de la CES, ou la CES elle-même, s'investissent dans le FSE : ce sont tous ceux qui ont compris que défendre le service public sans le public est impossible.

NOUVEAU : CONSTITUTION D'UN RÉSEAU EUROPÉEN SUR LES SERVICES PUBLICS

Les sept séminaires qui se sont tenus à Athènes sur les services publics ont permis la création d'un réseau européen d'échanges et de mobilisation. Le mouvement syndical a pris une large part dans cette initiative, en particulier la CGIL fonction publique (Italie), Unison (syndicat britannique du secteur public), les deux grands syndicats belges (CSC et FGTB), des syndicats grecs et turcs, ainsi que pour la France l'UGFF-CGT, Solidaires et la FSU. De nombreuses associations et ONG se sont associées au réseau, dont ATTAC et AITEC. De son côté, la fédération européenne des services publics (EPSU), branche de la CES, a participé à un séminaire. L'objectif est d'échanger informations, analyses et de contribuer à construire des mobilisations à l'échelle européenne.

Une première réunion est prévue le 27 octobre à Genève, un forum thématique sur les services publics est annoncé pour 2007.



On a pu noter une certaine affluence dans la plupart des séminaires et la création de nouveaux réseaux européens (services publics par exemple)

comme le renforcement de réseaux existants (migrants, éducation, etc.). Des actions communes ont été décidées par ces réseaux.

Autant de points positifs, qui ont embelli la fête et ont étendu la mobilisation de la société civile européenne contre la guerre, contre les politiques sécuritaires, contre la précarité et pour les services publics. La constitution d'une citoyenneté européenne est en marche.

Toutefois quelques ombres au tableau

• Les pays du Nord de l'Europe sont toujours absents, Portugal et Espagne assez peu présents. Certains crient à la trahison de la charte. D'autres dénoncent l'hypocrisie consistant à masquer la politique derrière certaines associations. En tout état de cause, se pose de plus en plus le problème du rapport des mouvements sociaux au politique : comment faire aboutir nos revendications ? Quels rapports établir entre la démocratie participative et la démocratie représentative ?

On peut constater que la plupart du temps les discours restent dans l'idéologie. « Faire de la politique », c'est analyser l'agenda de l'adversaire, saisir ses contradictions, peser en amont, passer des alliances, se fixer des objectifs de bataille concrets et des échéances précises.

Parmi les thèmes dominants on trouve la dénonciation des politiques sécuritaires quasiment dans tous les pays d'Europe. Nombreux ont été les témoignages sur une politique de répression

aggravée contre les mouvements sociaux, les pauvres, les immigrés, les jeunes. On punit, on fiche, sans chercher à réduire les causes de violence ni à pratiquer une véritable politique de prévention et d'accompagnement social.

Concernant le droit au logement, là aussi le constat est accablant :

18 millions de mal-logés en Europe, plus de trois millions de sans-abri. Les délégués russes lancent un véritable appel au secours. Émerge l'exigence de construire un réseau d'organisations pour le droit au logement et contre l'exclusion sociale. Le thème des migrations a été central au cours de ce FSE : les expulsions, les camps, le droit d'asile bafoué, l'exploitation du travail des migrants, les discriminations, l'atteinte aux droits... Ont été décidées trois journées d'action en faveur de la liberté de circulation et d'établissement.

La lourdeur et les difficultés du processus de préparation d'un forum social européen ont pour le moment dissuadé certains pays postulants (Allemagne et Belgique) à se porter véritablement candidats pour un prochain FSE.

Paradoxalement, à la sortie d'un forum globalement réussi, plane le doute sur l'existence du prochain : une assemblée aura lieu en septembre pour en discuter.

La conclusion que l'on peut tirer de la succession des forums, c'est que plus les réseaux se créent ou se renforcent, plus se fait sentir l'exigence pour les syndicats de s'enraciner dans la société, de coopérer avec toutes ses composantes « progressistes » pour espérer gagner aujourd'hui.

■ Dominique Giannotti,
Daniel Rallet

**S'enraciner dans la société,
coopérer avec toutes
les composantes « progressistes »,
une exigence pour tous
les syndicats aujourd'hui**

DE VRAIS DÉBATS

Au total huit séminaires et une assemblée générale avec une moyenne de 100 participants pour chacun. On a pu assister à de vrais débats : stigmatisation du rôle politique de l'OCDE. Dénonciation du démantèlement progressif de l'éducation publique formelle et non formelle (marchandisation des loisirs « éducatifs »), refus d'une orientation précoce des jeunes, critique de l'évaluation comme mode de pilotage des systèmes éducatifs, condamnation du modèle managérial dans les universités, demande d'intervention des syndicats contre l'inclusion de l'éducation dans la Directive services, demande de reconnaissance de la diversité culturelle et d'une éducation interculturelle : ce fut un grand moment que celui où, côte à côte, Kurdes, Turcs et Grecs ont souligné l'exigence d'enseigner la langue maternelle et la nécessité du plurilinguisme.

À l'appel du réseau comprenant 46 organisations et 17 pays et minorités linguistiques, sera organisée une semaine d'action contre la privatisation et pour une éducation publique forte (par exemple en novembre, comme le suggère la Déclaration du FSM de Caracas).

Un effort sera fait pour renforcer le caractère inclusif et pluraliste du réseau éducation européen (la GEW allemande y participe à présent mais il y a encore un nombre insuffisant de syndicats de l'éducation, particulièrement de l'Europe du Nord). Sont envisagées la publication d'une lettre d'information et la création d'un site web par exemple. Enfin, il nous semble important d'établir une transversalité entre les différents réseaux et c'est pourquoi nous allons construire des liens avec le réseau du service public qui vient de naître à Athènes.

IMMIGRATION : MOBILISATION CONTRE LE PROJET SARKOZY

Le projet de loi Sarkozy a été adopté mercredi par l'Assemblée nationale avant un passage devant le Sénat début juin. Comme le gouvernement a demandé l'urgence, le texte ne reviendra pas devant l'Assemblée. La plupart des dispositions du texte ont été retenues. L'État choisira donc les candidats au séjour ou les étudiants en fonction de leur aptitude à être rentables pour l'économie française ! Le statut le plus souvent accordé sera celui de travailleur temporaire. Et si le salarié ne retrouve pas d'emploi, s'il n'est pas directement expulsé, il n'aura pas droit aux allocations chômage ou maladie...

Toutes les mesures de durcissement ont été votées : suppression de la régularisation des sans-papiers au bout de 10 ans, conditions du regroupement familial aggravées (cf. L'US précédente). Les députés ont entériné la création d'une nouvelle mesure de refus d'un titre de séjour d'une « obligation à quitter le territoire ». La double peine – qui n'a jamais été vraiment abolie – a été au cœur des débats et rétablie dans les faits.

Certes, les mobilisations ont permis quelques atténuations : si la rupture du contrat de travail n'entraînera pas le retrait de la carte de séjour, demeure l'obligation pour les administrations de retirer une carte de séjour « lorsque les conditions de délivrance ne sont pas réunies ».

Afin d'obtenir une carte de résident (10 ans), l'étranger devra

satisfaire, selon le texte voté, à une condition d'intégration appréciée par les préfets après demande d'avis des maires. On imagine les dérivés... Certes, les délais de recours ont été rallongés par rapport au texte initial.

Mais, on le voit, le projet demeure pour l'essentiel : un texte qui condamne à la clandestinité de très nombreux immigrés, rendant ainsi plus difficiles leurs possibilités d'intégration. Texte qui, par ailleurs, pille les compétences existant dans les pays en développement.

Mais le combat n'est pas fini contre cette loi qui désigne l'étranger comme la source de tous les maux. Les Églises protestent, la mobilisation s'étend autour du collectif « Uni(e)s Contre L'immigration Jetable ».

Plus de 500 organisations ont signé l'appel et ont manifesté les 2 et 29 avril derniers. Le 13 mai, 35 000 manifestants à Paris, des milliers partout en France. Il faut élargir la protestation contre un projet attentatoire à la dignité humaine et irresponsable. Les difficultés rencontrées par notre pays n'ont guère à voir avec l'immigration et prétendre les résoudre en s'attaquant aux plus fragiles, c'est s'aventurer dans une voie dangereuse et dégrader encore plus le tissu social.

<http://contreimmigrationjetable.org>

■ Marylène Cahouet
marylene.cahouet@snes.edu

Pas un jour ne se passe sans un appel à mobilisation pour exprimer la solidarité de la communauté éducative, d'un quartier, avec les enfants et les parents à qui la préfecture refuse de délivrer un titre de séjour et qui sont menacés d'expulsion du territoire, à Paris et en province. [...]

Le réseau Éducation Sans Frontières, dont le SNES fait partie, n'a pas relâché sa mobilisation. [...]

Les parrainages s'organisent dans les mairies. Une grande rencontre nationale entre personnalités signataires et jeunes menacés ou déjà régularisés (« ces jeunes qui font la France ») est prévue début juin. C'est tout le quotidien des « sans-papiers » qui est relaté par un livre « Écoliers, vos papiers ! », écrit par Anne Gintzburger et RESF. [...]

Il rapporte des témoignages, la menace de l'expulsion qui pèse chaque jour sur des enfants. Le livre rapporte des histoires d'enfants d'immigrés autour desquels s'organisent solidarité et soutien. Outil d'agitation, instrument précieux pour informer, sensibiliser, provoquer des débats. Il importe de le faire connaître pour montrer que, avec les valeurs que nous portons, nous ne laisserons pas faire une politique gouvernementale d'une telle inhumanité.

Pétition sur le site : <http://education.sansfrontieres.org>

* Éditions Flammarion.



CONTINGENT HORS-CLASSES 2006 : L'ENJEU DE NOS CARRIÈRES

Le nombre annuel de promotions est désormais défini par l'application d'un ratio calculé sur la base des effectifs de promouvables (du 7^e au 11^e échelon inclus). En liaison avec le budget et la fonction publique, le ministère a fixé le ratio promus/promouvables⁽¹⁾ pour 2006 et 2007 afin de permettre un nombre au moins égal aux promotions réalisées sur les trois dernières années. Pour l'année 2006, une légère augmentation des possibilités est enregistrée (voir tableau). Mais la DPE (Direction des Personnels Enseignants), poursuivant l'offensive engagée l'an passé, impose, pour les certifiés, les CPE, les PEPS et les PLP, une répartition des promotions entre les académies sur la base de la totalité des effectifs du 7^e au 11^e. Elle ne tient plus aucun compte des effectifs au 11^e échelon. Conséquence : on peut aller, selon les académies, d'une promotion pour trois certifiés au 11^e échelon à une pour cinq, voire six. **C'est inacceptable.** Faute de pouvoir utiliser l'argument de la LOLF - qui n'impose nullement cette base de répartition -, la DPE exhume fort à propos un arrêt du Conseil d'État datant de 1998. La DPE a maintenu ses choix, n'effectuant, à la suite de nos protestations, que quelques correctifs pour rendre un peu moins brutales les diminutions. Cela ne saurait nous satisfaire. Alors que le contentieux reste entier sur les critères d'accès et la remise en cause du droit de tous à accéder à la hors-classe, **ce nouveau mode de répartition renforce les inégalités entre les académies. Dans plusieurs académies, les perspectives d'accès à la hors-classe sont réduites pour les collègues en fin de carrière.** Que les collègues des académies « favorisées » ne s'y trompent pas : ces possibilités « supplémentaires » doivent servir les orientations ministérielles et permettre de mieux promouvoir l'individualisation et la « méritocratie ». Ce choix est dangereux pour tous car, comparativement aux générations antérieures, il va se tra-

HORS-CLASSES : PROMOTIONS 2006 REPARTITION DES CONTINGENTS

	Certifiés	CPE	PEGC H.C.	PEGC Classe except.
Aix-Marseille	230	8		60
Amiens	153	6	8	86
Besançon	124	3	1	48
Bordeaux	254	8	4	150
Caen	126	4	4	62
Clermont-Ferrand	111	4	5	61
Corse	33	1	1	8
Créteil	290	10	4	44
Dijon	142	5	5	71
Grenoble	269	8	4	74
Guadeloupe	53	3	2	37
Guyane	18	1		3
Lille	367	13	14	184
Limoges	68	3		29
Lyon	230	8	6	88
Martinique	47	2	3	40
Mayotte	21			
Montpellier	217	7	5	71
Nancy-Metz	242	6	7	131
Nantes	241	7	2	99
Nle Calédonie	13			
Nice	163	5	2	56
Orléans-Tours	210	7	10	116
Paris	170	6	7	23
Poitiers	144	6	8	116
Reims	118	3	2	59
Rennes	237	7	4	78
Réunion	104	4	2	38
Rouen	175	4	8	70
Strasbourg	165	5	5	96
Toulouse	229	8	8	72
Versailles	408	12	7	77
Hors académie étranger	91	1		
Hors académie France	71	2		
Total	5534 (+39)	177 (+6)	138*	2147 (+252)

* Contingent égal au nombre de promouvables, il s'agit de parvenir à l'extinction de la classe normale des PEGC

duire par un allongement mécanique de la durée moyenne de séjour dans la hors-classe. Année après année, le volume des promotions à réaliser

ne dépendant plus, avec la mise en place de la LOLF, des départs à la retraite, peut de surcroît générer des effets cumulatifs sur la masse sala-

Agrégés

Le nombre de promotions pour 2006 est de 1376 (1295 + 9 hors contingent budgétaire en 2005 l'an passé). Les nominations s'effectuent toutes disciplines confondues au plan national à partir des propositions des recteurs. La bonification de 90 points (avis exceptionnel) attribuée par le recteur sera largement l'élément déterminant parmi les collègues qui verront, selon le barème ministériel, prendre en compte leur « parcours de carrière » (ancienneté d'échelon). Chacun doit donc prendre connaissance des avis émis et ne pas hésiter à les contester avant les CAPA. Dans le cadre de ce classement, interviendra aussi la notation.

riaie que le gouvernement veut à tout prix contenir dans des marges étroites.

Dans le contexte des politiques budgétaires restrictives, on peut s'attendre à des tentatives fortes de limiter le nombre de promotions, soit en ne respectant pas le ratio, celui-ci étant réglementairement un plafond, soit en le définissant à la baisse, le ratio n'ayant été défini que pour les années 2006 et 2007. Pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la hors-classe, continuer à défendre l'ancienneté de carrière pour fonder le choix des promus et la répartition des promotions, c'est bien l'intérêt de tous et de chacun.

Une fin de carrière équivalente à 2,4 SMIC ne saurait devenir l'horizon des certifiés et CPE (3 SMIC pour les agrégés). Un tel recul sur les hors-classes ne pourrait que rendre encore plus difficile une revalorisation des débuts de carrière, pourtant urgence absolue.



Nous revendiquons une carrière reconstruite en onze échelons, intégrant les actuels indices hors-classe et améliorant les rémunérations à l'entrée dans le métier. Avec la pétition unitaire, la contestation des avis hiérarchiques, à nous d'agir dans la phase de préparation des CAPA.

■ Nicole Sergent, nicole.sergent@snes.edu

(1) Ratio promus/promouvables (PRO/PRO) : certifiés : 4,23 % ; CPE : 2,53 % ; agrégés : 3,82 %.

INTRA 2006 : LES ÉLUS DU SNES À VOTRE SERVICE

Dans l'ensemble des académies se tiennent les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes. Un important travail de vérification y est conduit par les commissaires paritaires qui font corriger de nombreuses erreurs ou oublis de l'administration. Ces corrections sont notamment facilitées lorsque nous disposons des fiches syndicales de suivi individuel que vous nous avez retournées. S'ouvrira bientôt la période des commissions d'affectations (FPMA et CAPA). Là aussi, les commissaires paritaires du SNES fournissent sur les projets de mouvement un travail de vérification considérable : créations/suppressions de postes, affectations des collègues au barème, au rang de vœu... Leur objectif : apporter un maximum d'améliorations au projet informatique de l'administration et permettre une meilleure satisfaction des demandes, dans le respect des règles communes et des vœux et barèmes de chacun, en utilisant au mieux les informations apportées par la fiche syndicale.

Comme pour les barèmes, les sections académiques du SNES mobilisent des militants nombreux et expérimentés pour répondre à vos demandes : permanences téléphoniques, courriels et courriers, sites web académiques...

Consultez notre site www.snes.edu, espace adhérents, rubrique « intra 2006 », téléchargez la fiche syndicale si ce n'est déjà fait et envoyez-la à la section académique du SNES.

■ Christophe Barbillat, Bernard Collongeon
emploi@snes.edu



STAGIAIRES CPE : LA RÉACTION S'IMPOSE

Le BO du 2 mars 2006 contenait, en encart, la note de service sur l'affectation des stagiaires lauréats de concours 2006. Le ministère, en cultivant l'ambiguïté sur le terme « fonctions d'éducation », en fait une lecture pour le moins surpre-

nante : les assistants d'éducation, ayant exercé au moins un an entre le 1^{er} septembre 2004 et le 1^{er} septembre 2006, seraient affectés comme stagiaires en situation.

Au-delà du désir forcené du ministère de réaliser des économies sur le dos des personnels, le problème des compétences est clairement posé. Les seuls personnels qui peuvent être affectés en situation sont ceux ayant effectivement fait fonction de CPE pendant au moins une année complète à temps plein. Les surveillants, qui ont aussi des fonctions d'éducation, sont eux affectés de droit en IUFM.

Pourquoi une telle disparité, qui déqualifie les CPE et prive les assistants d'éducation de la formation à laquelle ils aspirent ?

Nous sommes intervenus auprès de la Direction des personnels enseignants et de l'Inspection générale.

Cette lecture abusive couplée à des rumeurs concordantes sur la suppression du concours interne pour les prochaines sessions doit renforcer notre vigilance.

■ Guy Bourgeois, Catherine Gourbier



© Thierry Nectoux

RETRAITÉS : DES PROJETS

Soixante-dix retraités, représentant vingt-trois académies ont participé début avril à l'AG annuelle. De plain-pied dans leur syndicat, présents aux côtés des actifs, dans les différentes instances ils y ont partagé leurs préoccupations, élargissant et précisant le champ des revendications.

Pour 2007 deux projets : la tenue de l'AG en amont du Congrès national, sur deux journées pour le préparer sérieusement, et l'évolution nécessaire de leur organisation dans la FSU. De plus en plus nombreux, très impliqués dans la vie sociale, culturelle, les retraités ont besoin que, notamment à côté des autres organisations de retraités, se fasse entendre la voix de la FSU, qu'elle rencontre les représentants des pouvoirs publics, qu'elle soit reconnue, labellisée. Cela se fait dans de nombreux départements, sans remettre en cause par exemple le travail au sein de la FGR-FP dont nous sommes membres, comme le fait aussi l'UNSA-retraités. La motion du dernier Congrès de la FSU estimait « indispensable de rendre plus visible l'activité du secteur retraités » en précisant que serait examinée « toute évolution de l'organisation sectorielle sans exclure aucune hypothèse ».

Avec une moyenne d'âge de 67,4 ans les retraités du SNES se répartissent de 55 à 99 ans ! Une soixantaine d'entre eux, ayant plus de 90 ans, continuent à exprimer leur solidarité : merci à ces anciens qui, dans les années 39-40... étaient déjà dans le métier ! Plus de 75 % toutefois ont moins de 71 ans. Si le nombre des retraités progresse chaque année c'est que, jusqu'à maintenant, les arrivées étaient supérieures aux départs... Les générations actuelles sont moins syndiquées en fin de carrière et la progression risque de se ralentir : à nous actifs et retraités d'œuvrer au renforcement, au maintien dans le

SNES et aussi à la construction d'un syndicalisme retraité attractif, créatif. Une fois retraités, certains viennent ou reviennent au SNES : 75 pour 2005-2006 à ce jour, c'est peu et en même temps le signe qu'on pense que dans le SNES, les retraités ont leur place et restent acteurs de leur avenir. Le congrès national de la FGR-FP* se prépare dans les départements, le SNES y prend une part active pour mandater l'association avant les échéances de 2007, exiger une autre politique sociale. Une préoccupation importante : l'avenir ; en effet une nouvelle perte d'adhérents (l'UNSA, FO notamment), le départ de certains syndicats, la fragilisation. L'UNSA-retraités, de son côté, se positionne de plus en plus comme les autres organisations, en dehors de la FGR-FP, ce qui, entre autres, légitime la volonté des retraités des syndicats de la FSU de se structurer et, à l'instar de la fédération tout entière, d'être présents là où se prennent les décisions et avec ceux qui les combattent quand il le faut ! Dernière heure : à l'initiative de la FERPA**, des actions se dérouleront dans les départements ; les UCR sont parties prenantes ainsi que la FGR sur les questions de pouvoir d'achat des retraités et de dépendance. Les syndicats de la FSU sont invités, au niveau départemental comme national, à prendre tous contacts pour être présents.

■ Annie Clavel, annie.clavel@snes.edu

* Fédération des retraités de la Fonction publique.

** Fédération européenne des Retraités et Personnes âgées.

CERTIFIÉS : DÉCRETS 89 ET 72

La CAPN d'accès au corps des certifiés au titre des décrets 72 et 89 a eu lieu le 27 avril dernier. Force est de constater que, cette année encore, les candidats étaient rares. Le décret 89 (réservé aux adjoints d'enseignement) a permis d'intégrer 12 collègues ! Deux autres AE s'étant vu opposer un avis défavorable à cette intégration, avis que nous n'avons pu faire lever. Nous avons appelé nos demandes de mise en extinction rapide du corps des Adjoints d'Enseignement (ils sont encore 485) et le rattrapage des injustices liées au reclassement sans reconstitution de carrière.

Le nombre de candidat(e)s au titre du décret 72 est également peu important (182) ; les collègues du premier degré et les PLP étant sans conteste les plus nombreux (150). Tous les dossiers transmis au minis-

tère (c'est-à-dire ceux ayant eu un avis favorable à l'issue des CAPA) ont été validés et les collègues concernés seront stagiarisés au 1^{er} septembre 2006. Nous avons demandé que les possibilités de promotion inemployées (environ 1 200) soient reportées sur les contingents des places offertes aux concours externes ou internes.

Nous avons également dénoncé les pratiques de certains rectorats qui attribuent presque systématiquement des avis défavorables aux candidats du premier degré et demandé à ce que ces avis soient examinés en CAPN.

Concernant tous les collègues ayant accès au corps des certifiés de quelque façon que ce soit (intégration, concours...) nous avons à nouveau demandé que la clause des 7 ans pour l'accès à la hors-classe soit revue. ■ Jean-Claude Richoille

Tarifs : 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Paris Montmartre, F2, conf., calme, 1/07-1/10, 290 €/sem. Tél. 06 85 75 67 14.

Annecy, loue maison + terr., 10 mn de ville, vue imprenable lac, montagnes 600 €/sem. du 15 juill. au 5 août. Tél. 04 50 46 80 19.

Paris 18^e, loue 86 m², 3 ch., 10 mn à pied Montmartre, 350 €/sem. Tél. 01 42 55 32 38.

Echange F3, Paris 18^e contre bord de mer. Tél. 06 79 56 55 28.

Col. loue mais. camp. Bretagne sud, couch. 7 pers., juill.-août-sept. 500 €/sem. Tél. 01 40 37 45 93.

Biarritz, F2, 350 €/s. Tél. 05 59 23 10 71.

(12) Millau, loue mais. 4 ch., 6/8 pers., jard., terr., calme, conf., vue, 500 €/sem. du 27/7 au 12/08. Tél. 05 65 60 82 89.

(Var) Hyères, F2 tt cft, clim. Tél. 04 94 35 74 24 - 06 60 18 03 51. 10 km d'Aix-en-Provence, quartier calme, villa tt conf., 3 ch., 2 sdb, jardin, à louer quinz./mois, mi-juillet-fin août. Tél. 04 42 51 54 63.

Collègue loue été Marseille, appart, petit jardin, quartier sympa, plein centre. Tél. 06 81 94 87 47.

Coltines, hte Auvergne, gîtes communaux, 4 à 10 personnes, juillet et août 2006, 225 € à 428 €/sem. Tél. 04 71 73 21 35.

(66) Pyrénées, Vallespir, ds village en montagne, loue studios juillet, août 380 €/sem. Tél. 01 45 83 56 72 - 06 83 03 93 62.

Paris Bastille, loue 3 pièces, juil./août : 600 €/quinz., 1000 €/mois. Tél. 01 58 30 62 07.

Nice centre, ch., sdb, terr., calme, 150/250 €/sem. Tél. 04 93 44 85 28.

Coll. loue Lisbonne centre, T3, 350 €/sem. sabaled@yahoo.fr

Coll. loue F4, jardin privatif près mer, Sitges Barcelone. Tél. 01 41 13 72 60 - 01 69 28 23 39.

Chambre meublée 12 m², 410 € cc, Paris 20^e. elsa.nahon@laposte.net Tél. 06 06 95 87 77.

(83) Ste Maxime, loc. sem., petit pavillon 4 pers., terr., bord de mer. Tél. 06 10 84 25 18.

Pyrénées, prox. parc national, col. loue mais., calme, vue. Tél. 04 94 77 14 30.

Morbihan, 30 km mer, loue maison ancienne, 5 pers., calme, 320 €/sem. Tél. 02 33 50 16 06 / 06 86 60 36 18.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Loue Montpellier centre, juin à août, F1 meubl. indép. ds villa, vue, jardin, 450 €/mens. Tél. 04 67 66 08 41 possibilité prolong. année scol. Loue Pralognan Vanoise, apt 4-5 p., tt cft, 2 balc., tr. belle vue, juin-juillet, 200 à 300 €/sem. Tél. 05 49 88 20 02.

(06) Villeneuve-Loubet, front de mer, 30 m., plage, 2 p., 45 m², tt cft, park privé, 1200 €/quinz. Tél. 06 64 22 43 36.

Aix-en-Pce, studio ds villa avec piscine du 15/07 au 20/08, 400 €/sem., 750 €/quinz. Tél. 04 42 20 42 87.

(66) Canet plage. Loue gd F2, 4 pers., front de mer. Tél. 04 68 62 20 54 - 06 79 80 86 66.

(47) Pujols, mais. camp, gd cft, 8 pers., 450 €/sem. Tél. 05 53 40 01 63.

La Rochelle centre, appart, 4 pers., 41 m², juil./août : 410 €/sem. Tél. 05 46 41 78 41 / 05 46 43 35 44.

Parc Lubéron sur 2 ha, conf. mas, 4 ch., pisc. 12 x 6 clôt., animaux OK, juillet, 6000 €/quinz. Tél./Fax : 04 90 75 26 32. Internet : Site moulin Rout

Font Romeu, coll. loue 3 stud., mezz., 4 pers., tt saïs. Tél. 05 46 05 93 62.

La Rochelle, loue été mais./jard., 4/6 pers. près Pt Ré, 550 €/sem. Tél. 05 46 27 36 65 - nicasani@yahoo.fr

Paris est, M^o lig. 9, coll. loue maison, été, 420 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39.

Bretagne, St Nic Pentrez à 300m de la plage, F1-F3, tout équipé. Tél. 02 98 26 56 67, 250 € à 550 €, dont maison campagne, 3 couch. près de Locronan à Quemeneven. www.ausoleilbreton.com

(29) Loue port Lesconil Apt, 2 ch., 633 €/s. Concarneau, mais. 10 lits, 850 €/s. Tél. 02 98 73 24 59.

8 km Montpellier, maison/jardin, idéal famille 2 enfnts, 600 €/sem., 1000 €/quinz. Tél. 06 79 41 44 01.

(47) Près Villeneuve-sur-Lot, loue maison 4-8 pers., ds village tte com. 400 €/sem., 720 €/quinz. Tél. 01 30 06 05 84 ou 06 21 23 86 32.

(29) Bretagne, loue gîte tt cft, 3/5 p., jard., mer. Tél. 01 60 84 38 40 (rép.) Italie (Venise et Toscane). Part. loue appts 2 à 6 pers., tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

Lozère, village médiéval, loue mais. classée restaurée italienne, 5 pers., tt conf., gd jardin de 400 à 600 €/sem. Tél. 06 77 26 16 50 - 04 66 32 78 83.

Périgord prox. Sarlat, 2 gîtes rénovés, 4 à 6 pers., terrain, hors village, tt cft, prix inter., mai à octobre. Tél. 04 78 08 41 18.

Htes-Vosges, coll. loue chalet vac. été. Tél. 03 87 76 21 83.

Aur-Alp./Huez. St. 4 p., TB vue nbx act. 190 €/s. Tél. 04 76 56 82 84. Toscane, été, maison ds village, 2 à 6 pers., 15 km Lucca, 30 km mer. Tél. 00 39 33 36 47 90 71.

(22) Lannion, gîte 6 pers., tt conf., du 01/05 au 31/08, we-sem.-qz, 480 €/sem. Tél. 06 85 49 14 17.

Coll. loue sa villa Guadeloupe env. calme, 4 ch., piscine, 800 €/quinz., 1500 €/mois, du 15 juill. au 16 août. Tél. 05 90 25 37 58.

Berlin, loue F2 rénové, 350 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

cmouriaux@yahoo.fr

Vence, F2 qz. Tél. 03 29 50 51 37 / 06 83 50 47 49.

Alicante, loue tte l'année, appt sur la plage, 4 pers., 300 €/sem., 500 €/quinz. Tél. 04 72 00 81 65.

À Flavigny, en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama, 380 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59. www.Licorne-Bleue.net

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt cft, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

(87) Bellac, à 30 km de Limoges, St-Junien, Oradour-sur-Glane. Maison avec jardin pour 6 à 8 personnes, r.-de-ch.: cuisine de 28 m², séjour 75 m², douche, toilettes. 1^{er} ét.: 2 chambres avec lit pour 2 pers., salle de bains, WC. 2^e ét.: grande chambre avec 4 lits d'une personne. Tout confort. Juin : 450 €/sem., juillet : 520 €/sem., août : 560 €/sem., sept. : 450 €/sem. Tél. 01 48 20 85 64 - 06 07 86 56 91.

Loue F3, Paris 9^e, ttes vacs scol. 400 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72. Barcelone, loue F2, ttes vacs scol., 300 €/sem. mël : juanjocd@hotmail.com

Loue mais. T6, 160 m², jardin, garage, Poitiers 900 €/mois, 1^{er} juillet. Tél. 06 81 67 17 08.

Danemark au pays des vikings loue chalet vacances, plages, fjords VLC47@wanadoo.fr - 06 81 44 75 49

IMMOBILIER

Marseille, Périer, appart T3/4, standing, 106 m², L.C. loggia, sdb, sde poss., gar. loc. 345 000 €. Tél. 04 91 71 05 46. fatima.armogathe@laposte.net

(42) Collègue vend Veauce, maison mitoyenne neuve 145 m², terrain 700 m², chauff.-centr., 4 ch., sdb, 240 000 €. Pour visite écrire Pourtoyan. Tél. 04 77 58 50 99.

Avignon I.M. cse mut. vds MDV ent. rénov., cft, site idéale, calme, DV cc gaz, cuis. équip., cour, wc, séj., étage, 2 ch., s.d.b., mezz., clim. + gar. 250 000 €. Tél. 06 08 61 37 34.

LOISIRS

Inde, séjour dans une famille. Durée: 2 sem. Prochain départ le 29 juillet 2006. Perspectives Asiennes: 02 31 82 59 10 ou 01 47 02 06 84. Site : http://www.perspectives-asiennes.fr/st/

Voilier ketch aurique, skip. emb. équ. Bretagne nord, 200 €/sem. Tél. 02 96 38 68 23.

Mexique 13 juillet-2 août, circuit de découverte du Mexique colonial, des civilisations de la Mésopotamie, gastronomie et plages avec Réduc'Snes et l'association Chicokids. Rens. Tél. 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, dans toute la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Vds 80 disques 78 et 33 t. class. (Cortot, Long, Ravel, Lalo, Debussy). Tél. 01 45 72 49 03.

Vd Honda CRV 2.0 ES, année circulation 02/1999, 116 000 km, entretien concessionnaire. Cuir, toit ouvrant électr., clim., très bon état, 7 000 €. Tél. 06 30 20 86 97 ou 01 64 76 81 60 (Marne-la-Vallée).

QUAND VOUS ACCORDEZ VOTRE CONFIANCE, VOUS ACCORDEZ LA NÔTRE AVEC.



MAIF
ASSUREUR MILITANT

PRÊT DE VOLANT

- À la MAIF, quand vous décidez de prêter votre véhicule à un ami pour ses déplacements privés, vous n'avez pas besoin d'effectuer une déclaration préalable. Il est assuré comme si c'était vous, sans condition, quelle que soit la formule de notre contrat auto Vam.
Pour nous, c'est ça être assureur militant.

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL.

ADAPT Éditions

Un service du SNES

Viennent de sortir, dans la collection Histoire des sciences co-éditée par Vuibert et Adapt

L'astronomie au féminin de Yaël Nazé

Les femmes ont joué un rôle important en astronomie, même si elles sont souvent ignorées. L'auteur, une jeune astronome belge, leur rend justice en brochant leur portrait et en racontant leur histoire souvent incroyable. Quand on sait que jusqu'au milieu du xx^e siècle aux USA elles ne pouvaient pas pénétrer dans un Observatoire, on mesure la ténacité qu'il leur a fallu pour imposer leurs découvertes. Livre qui peut être lu à deux niveaux : histoires d'astronomes, faciles à lire et passionnantes, suivies d'un point scientifique, plus technique, sur l'état actuel des connaissances dans le domaine concerné.

• Vuibert/Adapt, 2006, 224 pages, 21 euros (franco de port).

La biologie au Siècle des Lumières de Paul Mazliak

Au siècle de Lumières, la liberté de pensée gagne les naturalistes qui préparent, parfois à leur insu, l'avènement de la biologie expérimentale. Elle se substitue aux sciences descriptives et classificatoires chères aux naturalistes, et à leur conception fixiste du monde. Paul Mazliak reconstitue la démarche intellectuelle de chaque grand savant du siècle en microbiologie, génétique, botanique, zoologie, physiologie, transformisme et montre comment l'histoire naturelle cède définitivement la place à la biologie.

• Vuibert/Adapt, 2006, 472 pages, 49 euros (franco de port)

BON DE COMMANDE (port gratuit)

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à ADAPT Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu (paiement par carte sécurisée).

Tél. : 01 40 63 28 30 ou 01 40 63 27 71 - Fax : 01 40 63 28 15